

Annexe – Calendriers indicatifs – élections des représentants de parents d'élèves – année scolaire 2026-2027

Toutes les académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte		
Informations générales, à destination des parents d'élèves, relatives à l'organisation des élections	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire	Au plus tard le mercredi 16 septembre 2026
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 18 septembre 2026 Minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 28 septembre 2026 Minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 30 septembre 2026 Minuit
Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote par correspondance aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 2 octobre 2026 Minuit
Période du vote par voie électronique	La période dont dispose les parents pour voter ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à cinq jours.	
Organisation du scrutin à l'urne		Vendredi 9 octobre 2026
Tirage au sort 1 ^{er} degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats.	
Contestations sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.	